

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures , le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Sandrine SAEZ
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	

Ont donné pouvoir :

- Mme Petya MARINOVA à M. le Maire
- M. Gilles MANCEL à Mme Sandrine SAEZ
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

2023 AF 194	TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE ET D'UN POLE SOLIDARITE AVENANT N°1 – LOT 1 : GROS ŒUVRE
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est informé de l'avancée des travaux de création de la maison médicale et du pôle solidarité.

L'entreprise GP CONSTRUCTION de Pierrelatte (Drôme) a présenté un avenant :

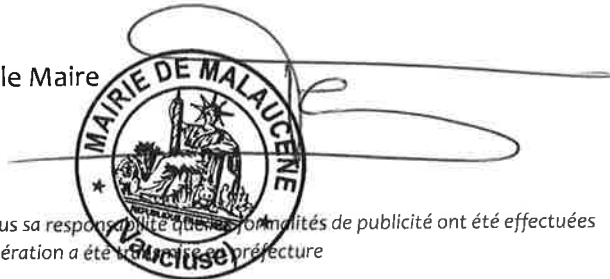
Entreprise	Motif	Montant initial HT	Avenant	Nouveau montant HT
GP CONSTRUCTION Pierrelatte Lot 1 – gros œuvre	Réfection du plancher Renforcement du dallage dans le bureau des infirmières Renforcement d'un plancher au droit du passage pour la réserve (bât C)	218 000.00 €	12 678.35 €	230 678.35 €

Avec l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 20 novembre 2023, le conseil municipal est appelé à valider l'avenant présenté.

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De valider l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise GP CONSTRUCTION de Pierrelatte (Drôme) portant ainsi le montant du marché à 230 678.35 € HT soit 276 814.02 TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

Monsieur le Maire



Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été homologuée en préfecture

Vu la secrétaire de séance :

Mme C. MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0